

Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière

F.O.-DGFIP revendique que le Tableau d'Avancement soit de la compétence unique des CAP centrales car selon les départements et selon les pyramides des âges les tableaux sont différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes. Aujourd'hui, la déconcentration des Tableaux d'Avancement entraîne une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires sur le territoire national.

Le Syndicat revendique aussi que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents.

Rappelons que le Tableau d'Avancement n'est pas une liste d'aptitude mais que c'est un avancement dans le corps et que tous les agents pourraient y prétendre dès qu'ils remplissent les conditions statutaires. Certains devront attendre la durée entière d'un échelon avant d'être promus tout en voyant tous les ans les nouveaux entrants dans l'échelon les doubler et être promus avant eux.

Concernant ces deux points, l'administration centrale a reconnu la légitimité des revendications du Syndicat. Dans les futures règles de gestion, **F.O.-DGFIP** a obtenu satisfaction sur ces deux points.

Cependant, durant la période transitoire en gestion séparée par filière, le problème demeure et nous nous devons de le dénoncer !

Les élus Force Ouvrière DGFIP 59

Anne BEAUVAL Gérard LANNON

Experts

Marie-France COPIN Francis DERIEUX